



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,  
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,  
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;  
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

-----

**8.2. OBJET : LANDENNE : rue Louis Lahaye - Construction par les Logis Andennais de quatre logements - Transfert à la Ville d'ANDENNE des abords subsidiés - Décision définitive**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

**VU** les articles L 1122-20 alinéa 1<sup>er</sup>, L 1122-26 § 1<sup>er</sup>, L 1122-30, L 1222-1, L 3111-1 § 1<sup>er</sup> -1<sup>o</sup>, L 3121-1 et L 3221-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

**VU** l'article 75 du Code wallon du Logement, lequel dispose « *que les équipements et aménagements sont transférés gratuitement à la Commune dans l'état où ils se trouvent et sont incorporés dans la voirie communale* », ce transfert s'opérant à la date de la signature du procès-verbal de réception définitive authentifié par le Gouvernement wallon ;

**VU** l'arrêté du 11 février 1999 du Gouvernement wallon relatif à l'octroi par la Société Wallonne du Logement d'une aide aux sociétés de logement de service public en vue de l'équipement d'ensembles de logements, spécialement son article 17 ;

**VU** le souhait de la S.C.R.L. "Les Logis Andennais" de céder gratuitement à la Ville d'ANDENNE les abords subsidiés réalisés dans le cadre de la création de quatre maisons sises rue Louis Lahaye, à LANDENNE, tels que figurés sous teinte rose au plan dressé le 30 juillet 2019 par la S.P.R.L. A.F. PAYE, Bureau de géomètre à BOUGE ;

**VU** le procès-verbal de réception définitive de ces travaux réalisé en date du 17 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'il est de bonne administration d'accepter la cession de ces abords (voiries, trottoirs, parkings), lesquels seront versés dans le domaine public communal ;

**VU** le plan et la matrice cadastrale ;

**VU** le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale/Patrimoine ;

**SUR** la proposition du Collège communal et après avoir en avoir délibéré en séance publique,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Ville d'ANDENNE acquerra de la S.C.R.L. "Les Logis Andennais", pour cause d'utilité publique et à titre gratuit, les abords subsidiés aménagés dans le cadre de la création de 4 maisons sises rue Louis Lahaye, à LANDENNE, tels que figurés sous teinte rose au plan dressé le 30 juillet 2019 par la S.P.R.L. A.F. PAYE, Bureau de géomètre à BOUGE, sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été sous

ANDENNE 10<sup>ème</sup> Division, Section A, numéros 162/P partie, 162/R partie et 162/S partie, d'une superficie mesurée de 6 ares 80 centiares (nouvel identifiant parcellaire : A/162T/P0000).

**Article 2 :**

Le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale/Patrimoine est approuvé.

**Article 3 :**

La présente résolution sera notifiée à la S.C.R.L. "*Les Logis Andennais*".

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Philippe RASQUIN**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**



**Claude EERDEKENS**